



COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE

JAN. 2021

# COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE

## Le Code de Conduite

**Le Code fédéral de conduite a pour objet de sanctionner le mauvais comportement d'un joueur ou d'un capitaine dès leur entrée sur le court, mais aussi le non-respect des règles concernant la continuité du jeu.**

Il convient de distinguer deux procédures :

- > Le code de conduite,
- > Le dépassement de temps non intentionnel

### 1/ Le code de conduite

- > Faits relevant du code de conduite
  - > Jet de balle (=Jet de balle),
  - > Jet de raquette (=Jet de raquette),
  - > Jet de tout autre objet (=Comportement antisportif),
  - > Coup de raquette, de pied, de poing... vers le filet, le sol, le grillage ou autre chose (=Comportement antisportif),
  - > Contestations répétées des décisions de l'arbitre (=Comportement antisportif),
  - > Tenue de propos inconvenants envers soi-même, l'arbitre, l'adversaire, le public, un ramasseur de balles ou toute autre personne (=Grossièreté audible ou Insulte),
  - > Geste déplacé (= Geste obscène),
  - > Agression physique envers l'adversaire, l'arbitre, le public, un ramasseur de balles ou toute autre personne (=Aggression physique),
  - > Gêne volontaire répétée de l'adversaire par des paroles, gestes, bruits,... (=Comportement antisportif),
  - > Non respect délibéré de la continuité du jeu entre deux points ou après un changement de côté, notamment pour cause de perte naturelle de condition physique, blessure ou refus de reprendre le jeu sur ordre de l'arbitre (=Dépassement de temps intentionnel),
  - > Conseils non-autorisés par les règles du jeu (=Coaching),
  - > Soins non-autorisés par les règles du jeu (=Comportement antisportif),
  - > Sortie du court sans autorisation de l'arbitre ou du juge-arbitre (=Comportement antisportif),
  - > Toute forme de comportement antisportif ; ex : tentative d'intimidation d'un juge de ligne (=Comportement antisportif).
- 
- > Les étapes des sanctions
  - > 1ère infraction : Avertissement
  - > 2<sup>ème</sup> infraction : 1 point de pénalité
  - > 3<sup>ème</sup> infraction : 3 points de pénalité
  - > 4<sup>ème</sup> infraction : Disqualification (uniquement par le juge-arbitre) après rapport des faits par l'arbitre.

## # Cas Particuliers

- > En cas de grave infraction (injure, menace, insulte,...), l'arbitre ou le juge-arbitre peut, sans avertissement ni point de pénalité préalable, infliger directement 3 points de pénalité au joueur fautif ; le juge-arbitre peut même le disqualifier.
- > Si un joueur blesse son adversaire, en, dehors d'une action de jeu, et que celui-ci ne peut reprendre la partie, le joueur fautif doit immédiatement être disqualifié.

## # Annonces

- > « score » puis « Violation du code de conduite, jet de raquette, avertissement Mr Dupont ».
- > « score » puis « Violation du code de conduite, jet de balle, point de pénalité Mr Dupont », et annoncer le nouveau score,
- > « score » puis « Violation du code de conduite, comportement antisportif, 3 points de pénalité Mr Dupont », et annoncer le nouveau score.
- > Pour la 4<sup>ème</sup> infraction, il faut appeler le juge-arbitre : « Le juge-arbitre a été appelé sur le court » ; si le juge-arbitre décide de disqualifier le joueur, l'arbitre doit l'annoncer : « Violation du code de conduite, insulte, disqualification Mr Dupont ; jeu set et match Durant 6/3 2/1 disqualification ».

***Il faut être très précis dans le rapport fait au juge-arbitre sur le score, les faits (violence, intensité, résultat de l'action).***

A noter, qu'il est possible d'utiliser l'avertissement verbal pour rappeler le joueur ou capitaine à l'ordre. Par contre, celui-ci ne doit pas être systématique : si l'infraction est suffisamment importante, il faut appliquer le code de conduite immédiatement.

## 2/ Dépassement de temps non intentionnel

La procédure de dépassement de temps non intentionnel est totalement indépendante du code de conduite. En effet, cette procédure ne concerne qu'un joueur qui ne respecte pas involontairement les délais de jeu.

- > Dans quel cas appliquer cette procédure ?
- > Dépassement de temps involontaire (le joueur prend trop de temps par inadvertance) :
  - le joueur prend trop de temps entre 2 points, à un changement de côté (90s) ou fin de manche (120s) et n'a pas reçu d'instruction de reprendre le jeu « jouez »,
  - le relanceur n'est pas prêt et ne joue pas au rythme du serveur,

> Le joueur a bénéficié d'une 3<sup>ème</sup> autorisation pour se rendre aux toilettes, il dépasse les 90s ou 120s du changement de côté, il est sanctionné par un/des dépassement(s) de temps toutes les 30 secondes. (c'est le seul cas où deux, ou plus, dépassements de temps non intentionnels peuvent être donnés consécutivement).

### Les étapes des sanctions :

- > 1<sup>ère</sup> infraction : Avertissement
- > 2<sup>ème</sup> infraction : 1 point de pénalité
- > 3<sup>ème</sup> infraction : 1 point de pénalité
- > 4<sup>ème</sup> infraction et suivantes : 1 point de pénalité

### Annonces

- > « Dépassement de temps non intentionnel, avertissement Mr Dupont ».
- > « Dépassement de temps non intentionnel, point de pénalité Mr Dupont » et annoncer le nouveau score.

### 3/ Pour résumer sur le dépassement de temps

#### DEPASSEMENT DE TEMPS NON INTENTIONNEL

##### Avertissement, Point, Point, etc ...

Dépassement de temps involontaire (le joueur prend trop de temps par inadvertance)

le joueur n'a reçu aucune instruction de reprendre le jeu (« jouez »)

le joueur ne s'est pas fait soigner ou ne souffre pas d'un état de perte naturelle de condition physique

le joueur n'est pas sorti du court dans la limite de temps des 90 s du changement de côté ou des 120 s d'une pause de fin de manche. (sauf sortie pour se rendre aux toilettes)

Le joueur a bénéficié d'une 3<sup>ème</sup> autorisation pour se rendre aux toilettes, il dépasse les 90 s du changement de côté ou les 120 s de la pause de fin de manche, il est sanctionné par un/des dépassement(s) de temps. (c'est le seul cas où deux, ou plus, dépassements de temps non intentionnels peuvent être donnés consécutivement)

##### Annonces :

- « Dépassement de temps non intentionnel, avertissement Mr Dupont »
- « Dépassement de temps non intentionnel, point de pénalité Mr Dupont »

#### CODE DE CONDUITE

##### Avertissement, Point, Trois points, Disqualification

Refus de jouer après l'annonce « jouez » (Let's play)

Nouveau dépassement de temps après avoir été pénalisé dans le cadre de la procédure de dépassement de temps involontaire

Après un arrêt pour soins, si le joueur n'est pas prêt à reprendre le jeu à l'annonce de l'arbitre

Dépassement de temps dans le cas de blessure non traitable : perte naturelle de condition physique, crampes (FFT), impossibilité de soigner de par la nature de la blessure ou du mal

Dépassement de temps dans le cas où le joueur a été autorisé à sortir du court avec une limite de temps (par exemple à un changement de côté pour aller chercher une raquette, en cas de repos de 10 minutes entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> manche), à l'exception de la sortie supplémentaire pour se rendre aux toilettes

##### Annonces :

- « Annonce du score » puis « Violation du code de conduite, jet de raquette, avertissement Mr Dupont ».
- « Annonce du score » puis « Violation du code de conduite, jet de balle, point de pénalité Mr Dupont », et annoncer le nouveau score,

**Attention : Lorsqu'il y a des points de pénalité et que des jeux sont marqués, il faut penser au temps des changements de côté (90s et 120s)**